

Conseil Municipal du 04 mars 2010

Compte rendu succinct

L'an deux mille dix, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 25 février 2010) s'est réuni en Mairie de Saint-Egrève, Salle du Conseil, sous la présidence de : **Madame Catherine KAMOWSKI, Maire.**

La séance a été publique.

Etaient présents :

Catherine **KAMOWSKI**, Daniel **BOISSET**, Evelyne **JOYAUD**, Emmanuel **ROUX**, Geneviève **REYNIER**, Jean-Louis **TIRARD**, Pierre **PAILLARDON**, Jacqueline **PAULHAN**, Antoine **FRISARI**, Geneviève **DUCARRE**, Gilles **EYMERY**, Claire **JOURDAN-SESTIER**, Roger **GENEVOIS**, Marie-France **VINAY**, Ridha **BEN KAAB**, Corinne **MEUNIER**, Benjamin **COIFFARD**, Jeanne **FORESTIER**, Laurence **FROISSARD**, Laurent **MORELLE**, Evelyne **CASSANELLI**, Stéphane **COLSON**, Véronique **JAUBERT**, Janine **SAINTE-SULPICE**, Olivier **GONNARD**, Jacques **STOLZENBERG**, Denise **MONZIES**, Pierre **FRANCOU**, Jean-Pierre **MOY**

Etaient excusés :

➤ Bernard BRESO	qui donne procuration à	Emmanuel ROUX
➤ Catherine HADDAD	qui donne procuration à	Véronique JAUBERT
➤ François TARRICONE	qui donne procuration à	Olivier GONNARD
➤ Mathilde DUBESSET	qui donne procuration à	Jean-Pierre MOY

LE TEXTE INTEGRAL DE CES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE AU SERVICE ACCUEIL DE LA MAIRIE

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Eric AYRAULT, Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 3.500 habitants et plus, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le candidat suivant sur la liste "Réussir Ensemble Saint-Egrève" est Madame Denise MONZIES.

En conséquence, de plein droit, **Madame Denise MONZIES** est installée dans sa fonction de Conseiller Municipal.

2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Tania BUSTOS, Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 3.500 habitants et plus, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le candidat suivant sur la liste "Réussir Ensemble Saint-Egrève" est Monsieur Pierre FRANCOU.

En conséquence, de plein droit, **Monsieur Pierre FRANCOU** est installé dans sa fonction de Conseiller Municipal.

3. FINANCES- RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE POUR LES EXERCICES 2003 A 2006

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ PREND ACTE :

- du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune, pour les exercices 2003 à 2006.
- des compléments d'informations apportés ci-dessus sur les observations de Chambre Régionale des Comptes.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

4. TRAVAUX- MARCHÉ A BONS DE COMMANDE- AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces du marché à bons de commande pour la réalisation des travaux d'aménagements urbains à Saint-Egrève, avec :

L'entreprise EUROVIA ALPES - Espace Comboire - 4 rue du Drac à Echirolles
pour un montant annuel de 100 000 € HT minimum et de 400 000 € HT maximum

Marché reconductible trois fois maximum.

➤ **DIT** que les dépenses seront imputées au Budget Communal - section investissement

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

5. GRENOBLE ALPES METROPOLE- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA METRO POUR LA MISE A DISPOSITION RECIPROQUE DE MOYENS MATERIELS ET HUMAINS - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec Grenoble Alpes Métropole une convention régissant les modalités de mise à disposition réciproque de moyens matériels et humains, ainsi que les modalités de remboursement des frais engagés par la commune pour une année renouvelable deux fois.

➤ DIT que les dépenses et recettes sont inscrites au budget de l'exercice en cours

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

6. TRAVAUX- CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE RELATIVE A L' ENTRETIEN DES BERGES DE LA VENCE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec le Conseil général de l'Isère, relative a l'entretien des berges de la Vence
- **DIT** que les dépenses seront imputées au Budget Communal.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

7. COMMUNAUTE DE L'EAU POTABLE DE LA REGION URBAINE GRENOBLOISE- CONVENTION CADRE ET AVENANT ANNUEL POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte** la convention cadre et l'avenant 2010 à la convention cadre pour la création et le fonctionnement de la Communauté de l'Eau Potable
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention cadre et l'avenant annuel 2010
- **DIT** que les dépenses seront imputées au Budget Communal - section fonctionnement.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

8. URBANISME- PASS FONCIER - OPERATION IMMOBILIERE SISE RUE DE CLAPIERES « LES TERRASSES DU SIALET »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte** le principe de versement d'une subvention de 2000 € par logement pour l'inscription de trois « Pass Fonciers » aux « Terrasses du Sialet », pour un montant total de 6 000 €, déduction faite de la participation de l'Etat.
- **DECIDE** de donner la priorité de l'octroi de cette subvention, en partenariat avec Plurimmo, à des acquéreurs occupant actuellement un logement locatif social ou qui sont inscrits sur la liste des demandeurs de logements locatifs sociaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'attestation d'octroi des subventions par la Ville de Saint-Egrève permettant aux acquéreurs concernés de bénéficier du dispositif « Pass Foncier » et d'avoir accès à la majoration du prêt à taux zéro ouverte par l'Etat.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTION - DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS DES JEUNES - PROJET RAID 4L TROPHY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros à Antoine RANALDI pour le projet « Raid 4L Trophy »

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

10.POLITIQUE DE LA VILLE ET DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES (VVV) - DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMMATION 2010

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles pour le financement des actions inscrites dans le cadre de la programmation annuelle 2010, au titre de la politique de la Ville et du dispositif Ville Vie Vacances, auprès des différents financeurs : État, Région Rhône Alpes, Conseil Général de l'Isère, ABSISE, Caisse d'Allocations Familiales, Grenoble Alpes Métropole, GIP “ objectif Réussite Educative ”.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec les différents organismes toutes les conventions relatives à l'exécution de ces programmes et de leurs actions.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

11.ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - PROJETS CULTURELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer aux coopératives scolaires les sommes suivantes :

OCCE	Montant subventions
Maternelles Pont de Vence	2 453,00 €
Elémentaires Pont de Vence	2 468,00 €
Elémentaires Barnave	3 090,00 €
Maternelle la Gare	555,96 €
Elémentaires Rochepleine	715,00 €
Maternelle Prédieu	1 200,00 €
TOTAL	10 481,96 €

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

JL. Tirard ne prend pas part au vote.

12. RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE - DIRECTION ANIMATION ET VIE DE LA CITE - SERVICE SCOLAIRE - REGULARISATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** les suppressions et les créations précisées ci-dessus, à compter du 10 septembre 1992
- **PRECISE** que ces suppressions et créations n'entraînent aucune dépense supplémentaire.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

13. RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** les suppressions et les créations de postes susmentionnés modifiant le tableau des effectifs de la collectivité
- **AUTORISE** le Maire à engager les procédures correspondantes et à signer tout acte nécessaire à la prise en compte de ces dispositions
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite au Budget Communal et imputée au chapitre 012 - frais de personnel

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

14. COMMISSION MUNICIPALE DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC- MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DESIGNE** les membres de la commission Développement des Services au Public :
 - **BOISSET Daniel**
 - **COIFFARD Benjamin**
 - **COLSON Stéphane**
 - **DUCARRE Geneviève**
 - **EYMERY Gilles**
 - **FRISARI Antoine**
 - **GENEVOIS Roger**
 - **JOURDAN-SESTIER Claire**
 - **TIRARD Jean-Louis**
 - **GONNARD Olivier**
 - **FRANCOU Pierre**
 - **MOY Jean-Pierre**

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
A déduire : Bulletins blancs et nuls	0
	33
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	
La majorité absolue étant de	17
La liste unique de 12 noms"" a obtenu	<u>33 voix</u>

15.COMMISSION MUNICIPALE DEVELOPPEMENT DE LA VIE DE LA CITE - MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **DESIGNE** les membres de la commission ,

- **BEN KAAB** Ridha
- **CASSANELLI** Evelyne
- **COIFFARD** Benjamin
- **DUCARRE** Geneviève
- **EYMERY** Gilles
- **FORESTIER** Jeanne
- **FRISARI** Antoine
- **REYNIER** Geneviève
- **PAILLARDON** Pierre
- **MONZIES** Denise
- **STOLZENBERG** Jacques
- **DUBESSET** Mathilde

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
A déduire : Bulletins blancs et nuls	0
	33
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	
La majorité absolue étant de	17
La liste unique de 12 noms"" a obtenu	<u>33 voix</u>

Le Maire
Catherine KAMOWSKI